



Améliorer la nutrition et la santé de la population

Pour le développement d'actions municipales dans le cadre du Programme national nutrition santé



**GUIDE À L'USAGE DES ÉLUS ET
TECHNICIENS MUNICIPAUX**



**Ministère de la Santé
et de la Protection sociale**

Retrouvez le texte de la charte "Villes actives du PNNS" sur : www.sante.gouv.fr, cliquez "nutrition" dans accès simplifié par thème puis "Programme national nutrition santé", point 4.7 : charte "Villes actives du PNNS"

Pour devenir signataire de la charte "Villes actives du PNNS", vous pouvez en faire la demande par écrit auprès de :

Ministère de la santé et de la protection sociale
Direction générale de la santé
Programme national nutrition santé
8, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Charte "Villes actives du PNNS"



CHARTÉ
Villes actives du PNNS

Programme national nutrition santé et municipalités



Préambule

Le programme national nutrition santé est apparu en 2009 (derniers articles), comme une priorité de santé publique, dans le cadre de l'adaptation des politiques de santé et de l'activité physique se pose en enjeu majeur de santé publique. Ce programme a pour objectif de promouvoir la santé publique à travers des actions ciblées dans les domaines de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale, de la santé publique, de la santé des femmes, de la santé des personnes âgées, de la santé des personnes en situation de handicap, de la santé des personnes en situation de précarité sociale et de la santé des personnes en situation de vulnérabilité.

Le programme de recherche scientifique et d'innovation scientifique a pour objectif de permettre d'identifier les facteurs favorables et les facteurs défavorables à la santé publique et de promouvoir certaines actions de santé publique, en vue d'une réduction des inégalités et d'une amélioration de la santé publique.

En agissant sur l'éducation et l'activité physique, il est possible d'obtenir, à court terme, des bénéfices importants et de promouvoir certaines actions de santé publique, en vue d'une réduction des inégalités et d'une amélioration de la santé publique.

Sur ces bases, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a été mis en place en janvier 2009. Son objectif général est d'améliorer la santé de la population par l'action sur les déterminants majeurs qui influencent la santé.

Comprendre les conditions de vie qui influencent la santé est une priorité de santé publique. Une action de santé publique doit être basée sur une connaissance des conditions de vie qui influencent la santé et de la façon dont elles influencent la santé. Les connaissances et les actions doivent être adaptées aux conditions de vie et aux besoins des populations.

Toutes les actions doivent viser à améliorer la santé et à promouvoir la santé publique. Elles doivent être basées sur les connaissances et les données disponibles sur la santé et les besoins des populations. Elles doivent être basées sur les connaissances et les données disponibles sur la santé et les besoins des populations. Elles doivent être basées sur les connaissances et les données disponibles sur la santé et les besoins des populations.

La municipalité signataire adhère à la présente charte et s'engage :

- Article 1** > à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, prioritairement et solennellement, toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;
- Article 2** > à mettre en œuvre, chaque année, au moins une des actions spécifiques parmi celles citées dans la liste des actions municipales proposée par le PNNS ou une action innovante venant en complément du PNNS ;
- Article 3** > à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées à l'article 2 et mentionnées dans les recommandations issues des référentiels du PNNS et à veiller à ce que toute action nationale impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des règles de consommation du PNNS ;
- Article 4** > à nommer un référent "actions municipales du PNNS" qui informe dans les semaines régionales de santé et rendra compte, annuellement, au Comité stratégique du PNNS, des actions mises en place ;
- Article 5** > à afficher le logo "Ville active du Programme National Nutrition Santé" de façon explicite sur les documents afférents à cette action ;
- Article 6** > le programme national nutrition santé s'inscrit, au niveau régional ou national le cadre, les outils et les conseils villes à le mise en œuvre des actions.

Préfecture de la Région de la Normandie
Ministère de la Santé et de la Prévention Sociale

Maire de la ville de ...

Ministère de la Santé et de la Prévention Sociale



En France, la gastronomie et les plaisirs de la table sont des éléments majeurs de notre culture. Au cours des dernières années, de très nombreux travaux scientifiques ont démontré que des habitudes de vie quotidienne saines, notamment au travers de la nutrition contribuent à réduire les risques de maladies et d'incapacités. En favorisant certains comportements considérés comme des facteurs de protection et en évitant certains facteurs de risque majeurs, il apparaît donc possible de limiter la survenue des maladies les plus courantes en France : maladies cardio-vasculaires, divers cancers, diabète, obésité, ostéoporose...

"Santé" et "plaisir" sont au cœur de la préoccupation de la nutrition moderne. Le temps de la diététique axée sur l'interdit est révolu. Le Programme National Nutrition-Santé (PNNS), mis en place en France en 2001 propose des recommandations accessibles à tous, permettant une bonne nutrition.

Elles respectent les plaisirs du bien manger, de l'échange et de la convivialité. En tendant vers les objectifs de ce programme, il est possible d'améliorer l'état de santé de la population.

Ce programme replace, de façon positive, la nutrition (c'est-à-dire les apports alimentaires et les dépenses caloriques par l'activité physique), au cœur de la vie quotidienne de chacun et de chaque famille. L'environnement quotidien, y compris les éléments d'information et d'éducation, contribue, dès l'enfance, à favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie et d'une alimentation favorables à la santé.

Le Programme National Nutrition-Santé associe l'ensemble des acteurs concernés. Sa réussite repose sur la conjonction et la synergie d'actions au niveau national et local. C'est dans ce but que le comité stratégique de ce programme plurisectoriel¹ inclut, outre plusieurs ministères, l'association des maires de France et l'assemblée des départements de France.

(1) Voir sa composition complète ainsi que le document de programme et les réalisations sur www.sante.gouv.fr, cliquez "nutrition" dans "accès simplifié" par thème.

Pour un engagement municipal en faveur de la nutrition

Dans la ville, les efforts de tous les élus et personnels municipaux sont, pour l'essentiel, destinés à assurer la permanence des besoins primaires de la vie des habitants : délivrer l'eau potable, surveiller la qualité de l'air, éliminer les déchets, etc. Ces missions représentent un engagement budgétaire important. Tous ces services, très ordinaires et quotidiens, n'apparaissent pas toujours clairement, pour les habitants et même pour certains élus, comme des activités de santé, tant les termes santé et offre de soins semblent former une association d'idées exclusive dans l'esprit des Français.

Conscientes de ne participer de fait, par leurs strictes compétences réglementaires, qu'à une partie de la santé de leurs habitants, certaines municipalités ont souhaité ne plus délaisser le versant qui implique des comportements individuels et les incitations de l'environnement. Leur engagement est facilité par les structures municipales qui forment des ressources bien adaptées aux actions de santé publique et à la promotion de la santé.

Dans les villes d'une certaine ampleur, les multiples établissements municipaux animent les quartiers grâce à des personnels qui sont des référents sociaux. Ils sont bien identifiés par les habitants, côtoient des

groupes variés (tels que les écoliers, parents, jeunes et adolescents, personnes âgées, populations précaires...) et exercent des missions diverses qui comprennent activités scolaires et périscolaires, restauration, aide sociale, animations culturelles et sportives, aide à domicile, concertation avec les associations et les représentants des quartiers, la population, etc.

L'action municipale s'inscrit dans le cœur de la vie quotidienne des citoyens. Les municipalités et groupements de communes :

- par leur statut d'institutions publiques, gage d'un discours désintéressé,
- par la multiplicité géographique, la grande proximité et la permanence de leurs services,
- par leurs compétences réglementaires en matière de santé environnementale sur lesquelles elles peuvent s'appuyer,

détiennent une réelle crédibilité et des moyens adaptés pour contribuer, par des actions très diverses, compatibles avec leurs ressources, à répondre aux fortes interrogations de la population et des familles. En s'appuyant sur des outils validés, dans le cadre de groupes d'experts réunis par les pouvoirs publics, les équipes municipales peuvent contribuer à clarifier la "cacophonie alimentaire" que dénoncent leurs administrés et à créer un environnement favorable à une bonne nutrition.

Les résultats positifs obtenus par certaines villes depuis de nombreuses années doivent permettre à de nouvelles collectivités de découvrir l'intérêt de s'attribuer une place de choix dans les sources d'informations mises à la disposition des habitants pour agir sur leur propre santé.

Des idées pour initier des actions dans le champ de la nutrition, au niveau municipal



4

1

EN S'APPUYANT SUR QUELLES STRUCTURES ?

Les dispositifs existants

Pour la politique nationale de santé publique

- Dans le champ de la nutrition, l'Etat affecte des crédits déconcentrés au niveau régional (DRASS) pour les interventions de santé publique et de prévention, sous l'intitulé "déterminants de santé : nutrition et activité physique". Les interventions financées doivent tenir compte des objectifs et programmes définis au niveau national. Ces crédits donnent lieu à des appels à projets au

titre des plans et programmes régionaux de santé, souvent gérés conjointement avec les principaux partenaires de la politique de santé publique (Assurance maladie, Conseils régionaux, Conseils généraux...). Dans chaque DRASS, il existe un correspondant pour le PNNS qui anime le comité technique régional nutrition santé.

- Les Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (www.sante.gouv.fr, dossier PRAPS) s'adressent aux publics en situation de précarité. Leurs objectifs s'articulent avec les autres programmes de santé (par exemple, cancer, obésité...).

Pour les politiques territoriales de santé publique au niveau communal et intercommunal

Niveau communal et intercommunal

- Le Maire préside le conseil d'administration de l'hôpital.
- Certaines villes disposent de services spécialisés (services communaux d'hygiène de santé, centres municipaux de santé).
- L'adhésion au réseau des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la santé favorise l'établissement de coopérations inter institutionnelles, notamment avec l'Etat. Les villes s'engagent à renforcer la participation de la population et la prise en compte intersectorielle des problèmes de santé publique sur leur territoires (www.villes-sante.com).
- Les organisations intercommunales suscitées au titre de l'aménagement du territoire (pays, communautés de communes, communautés d'agglomération) élaborent des chartes ou des projets de développement économique, social et culturel qui peuvent comporter un volet sanitaire www.datar.gouv.fr.

Au titre des contrats avec l'Etat

- La santé publique s'inscrit dans les contrats établis entre l'Etat et les territoires de proximité (agglomérations, pays, zones urbaines sensibles...). La mise en œuvre de ces contrats bénéficie d'une fonction d'ingénierie de projet et de fonds particuliers, qui ont donc vocation à soutenir des démarches et interventions de santé publique.
 - Dans ce cadre, les *"ateliers santé ville"* constituent une déclinaison locale des PRAPS pour les territoires en politique de la ville. Ils permettent l'élaboration de projet partenarial sur des objectifs partagés et de renforcer la coordination des actions de santé publique locales (www.ville.gouv.fr/infos/dossiers).
 - Par ailleurs, des "démarches locales partagées de santé et d'action sociale et médico-sociale dans le cadre des projets territoriaux de développement" ont été mises en place sous l'égide de la DATAR et peuvent constituer un cadre pour l'expérimentation www.datar.gouv.fr (dossiers/santé).





EN S'APPUYANT SUR 2 QUELS OUTILS ?

Dans le cadre du PNNS de nombreux outils d'information et d'éducation nutritionnelle ont été et sont conçus avec une exigence scientifique majeure. Ils sont destinés, selon les cas, à divers groupes de population (grand public, adolescents, femmes enceintes...) et aux professionnels (santé, social, éducation...)

Les outils disponibles et comment se les procurer gratuitement : voir les sites mangerbouger.fr, inpes.sante.fr et ww.sante.gouv.fr, cliquer "nutrition" dans accès simplifié par thème

Les outils élaborés par les pouvoirs publics dans le cadre du PNNS

A destination de la population générale et de sous-groupes spécifiques de population

- Une présentation du PNNS sous une forme informatique.
- Guides nutrition du PNNS :
 - La santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous ;
 - La santé vient en bougeant : le guide nutrition pour tous ;
 - La santé vient en mangeant et en bougeant : le guide nutrition pour les enfants et les ados pour tous les parents ;

- J'aime manger, j'aime bouger.

Le guide nutrition pour les ados (disponible fin 2004) ;

- Guide nutrition pour les personnes âgées (prévu 1^{er} trimestre 2006) ;
- Guide femmes enceintes (prévu en 2006).
- Guide "Tous à table", calendriers et affiches pour les structures d'aide alimentaire et les bénévoles qui y travaillent.
- Affiches des repères de consommation du PNNS.
- Affiches des campagnes médiatiques (fruits et légumes, activité physique).
- Affiches, dépliants, Quizz, auto-collants activité physique.

A destination des professionnels

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

- Versions pour les professionnels des guides nutrition :
 - Document d'accompagnement du guide alimentaire pour tous destiné aux professionnels de santé ;
 - Livret d'accompagnement du guide nutrition des enfants et des ados pour tous les parents, destiné aux professionnels de santé ;
 - Version professionnelle du guide personnes âgées (prévu en 2006).

■ Dans la collection “les synthèses du PNNS” :

- Prévention des fractures liées à l’ostéoporose : nutrition de la personne âgée ;
- Alimentation nutrition et cancer : des vérités, des hypothèses et des idées fausses ;
- Allergies alimentaires : connaissances, clinique et prévention ;
- Allaitement maternel (prévu 1^{er} trimestre 2005) ;
- Activité physique (prévu en 2005) ;
- Alimentation et hypertension (prévu en 2005) ;
- Dénutrition (prévu en 2005).

■ Kits outils d’évaluation nutritionnelle :

- Disques calcul IMC adultes et enfants ;
- Livrets d’accompagnement adultes, enfants ;
- Courbes IMC des enfants ;
- Logiciel “évaluer et suivre la corpulence des enfants” (CDROM).

■ Fonds documentaire et pédagogique en éducation nutritionnelle.

POUR LES PROFESSIONNELS DE L’ÉDUCATION

- Document destiné aux professionnels de l’éducation du guide nutrition des enfants et des ados pour tous les parents (prévu sur le site www.eduscol.education.fr en fin 2004) ;
- Mallette pédagogique collégiens (1^{er} trimestre 2005).

Les outils créés hors du cadre institutionnel mais validés par le PNNS

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

- L’allaitement maternel : guide pratique à l’usage des professionnels de la santé (ADES Rhône, 2002).
- Ressources pour l’allaitement, 2004 (Coordination française pour l’allaitement maternel).

Ces deux derniers documents sont disponibles au Centre ressource documentaire pour l’allaitement maternel (CERDAM : 16, rue Sully - 69006 Lyon)

- Modules de formation des professionnels
 - Sensibilisation au PNNS, critères de conception d’actions d’éducation nutritionnelle ;
 - Parcours du Praticien : obésité de l’enfant (Société française de pédiatrie)
Atelier n°1 : obésité chez un garçon de 6 ans
Atelier n°2 : adolescent (prévu en 2005)
 - Dénutrition : CD Rom pour la formation des professionnels hospitaliers et de l’aide à domicile (à paraître 4^e trimestre 2005).



3 A DESTINATION DE QUEL PUBLIC ?

Les groupes de population vers lesquels peuvent être dirigées les actions

Dans la population générale

- Enfants : 0-3- ans, 3-11 ans, 11-16 ans ;
- Etudiants, jeunes adultes ;
- Populations spécifiques : femmes enceintes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, migrants, gens du voyage ;
- Malades et personnes en institution.

Parmi les publics relais des actions et sur lesquels appuyer l'action municipale

- Parents d'élèves, professionnels de santé, du secteur social, du secteur éducatif... , personnels municipal, des entreprises locales concernées.

4 DANS QUEL CADRE ?

Les sites ou lieux d'intervention

- Milieu scolaire et périscolaire :
 - Ecole : la classe ; le restaurant scolaire ; la cour de récréation ;
 - Périscolaire : sorties avec les centres de loisirs, les centres d'hébergement.
- Lieux publics :
 - La rue ;
 - Transports publics : gares, lignes de bus, de métro, de tramway... ;
 - Bâtiments publics : mairies, bibliothèques, médiathèques... ;
 - Structures de santé : hôpitaux, dispensaires, cabinets médicaux ;
 - Structures sociales et culturelles : foyers logements, foyers pour personnes âgées, foyers d'accueil, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, CCAS, crèches, relais d'assistantes maternelles, halte garderies.
- Lieux commerciaux :
 - Marchés et galeries commerciales ;
 - Commerce de détail (y compris les services comme les coiffeurs) ;
 - Grande distribution ;
 - Entreprises ;
 - Restauration sociale ;
 - Restauration commerciale.
- Clubs et équipements sportifs.



5 QUELS TYPES D'ACTION ?

Quelques suggestions d'actions municipales dans le cadre du PNNS

Des exemples d'actions concrètes menées dans divers cadres sont mentionnées dans www.sante.gouv.fr, cliquer "nutrition" dans accès simplifié par thème puis "Programme national nutrition santé", point 4.2.3

Les municipalités peuvent utiliser différents supports de communication existants tels que les panneaux municipaux, les journaux municipaux, les sites Internet...

Actions générales

Communication grand public

- Exemples de type d'action :
 - Organisation d'une Journée de la Nutrition ;
 - Organisation d'une Semaine nutrition santé ;
 - Participation aux Foires et Fêtes locales ;
 - Organisation de conférences-débats ;
 - Animation de quartier, initiatives citoyennes ;
 - Participation aux événements sportifs ;
 - Participation aux événements culturels ;
 - Rubrique régulière nutrition dans les moyens de communication municipaux.

Actions spécifiques

Milieu scolaire et périscolaire

Les référentiels PNNS comme ancrage pour toutes les actions et messages transmis aux enfants, aux personnels.

- Formation des personnels municipaux travaillant en milieu scolaire.
- Restauration scolaire :
 - Elaboration d'un cahier des charges pour l'application de la circulaire du 23 juin 2001 (sans surcoût) applicable à l'ensemble de la restauration scolaire ou adaptation du cahier des charges réalisé pour les acheteurs publics par le GP/EM/DA :
"recommandations J3-99 du 6 mai 1999 relative à la nutrition" ;
 - Aménagement des locaux de restauration : espace, luminosité, bruit, agencement, circulation ;
 - Commission menus (et incitation à la discussion sur la base des repères de consommation : cf. La santé vient en mangeant et en bougeant : le guide nutrition pour les enfants et les ados pour tous les parents).
 - Messages sur serviettes en papier en restauration scolaire.
- Installation de fontaines d'eau fraîche dans les enceintes scolaires.



- Actions pédagogiques liées à :
 - La collation matinale : accompagnement des mesures d'évolution demandées par le ministre de l'éducation nationale (lettre circulaire du 28 mars 2004) ;
 - Des distributions de fruits ;
 - L'incitation à l'activité physique dans les cours de récréation ;
 - Des sorties de découverte pour une meilleure connaissance des aliments, de leur transformation : marché, entreprises ;
 - La conception et réalisation de repas (lien avec les commerçants) ;
 - Une activité de jardins scolaires.
- Ouvrir les liens avec les chambres d'agriculture.

Activité physique (hors sport de compétition)

- Exemples de type d'action :
 - Communication, information sur les structures existantes ;
 - Journée sans voiture ou journée de la marche ;
 - Journées d'activité pour tous, en famille ;
 - Création et découverte de parcours de marche, d'effort ;
 - Sécurisation des parcours à vélo ;
 - Parkings relais à distance de l'hypercentre ;
 - Développement, aménagement d'aires de jeux, cours d'école (cf. milieu scolaire) ;

- Systèmes pédibus ;
- Organisation de randonnées pédestres en ville ;
- Développement et incitation de diverses natures à l'activité physique non compétitive et sportive en club (enfants, sujets âgés, femmes...).
- Développement de clubs "sport et santé" plus orientés vers la prévention de maladies chroniques ;
- Thés dansants.
- Ouvrir des liens avec les comités départementaux du tourisme, les réseaux STAPS.

Entreprises, commerces, restauration collective

- Exemples de type d'action :
 - Promotion de pains à teneur réduite en sel avec les boulangers ;
 - Promotion des fruits et légumes avec les commerçants ;
 - Promotion de menus favorables pour la santé ;
 - En restauration collective : information, menus, découverte de nouveaux goûts, messages sur serviettes ou sets... ;
 - Information via les commerces de proximité (coiffeurs, commerce alimentaire, cafés, libraires, magasins de journaux) ;
 - Action en lien avec la grande distribution ;
 - Actions auprès du personnel des grandes entreprises locales : alimentation et activité physique.

- Ouvrir des liens avec la Chambre de commerce et d'industrie, les associations de consommateurs, la médecine du travail.

Personnes âgées

- Exemples de type d'action :
 - Maisons de retraite : formation du personnel (y compris cuisine) ;
 - Incitation à l'activité physique, y compris comme lien social ;
 - Diffusion du guide nutrition pour tous et, après parution, du Guide pour les personnes âgées ;
 - Portage de repas à domicile, aides à domicile ;
 - Formation des aides à domicile, du personnel des CCAS ;
 - Ateliers cuisine, y compris inter-générationnels.

Population en situation de précarité

- Actions avec les associations : diffusion, explication des guides du PNNS ;
- Aide alimentaire : améliorer les choix, les collectes, diffusion du guide spécialisé, formation des bénévoles ;
- Aide aux structures et à leur amélioration (épiceries sociales) ;
- Ateliers cuisine ;
- Activité "faire les achats alimentaires".

Personnel municipal et travailleurs sociaux

- Information ;
- Formation (modules de formation envisagés) ;
- Bars sans alcool et sans sodas dans les réceptions de mairie.

Professionnels de santé

- Information ;
- Incitation à l'intégration dans les programmes, à la participation aux actions.

Crèches et jeunes parents

- Diffusion explication du guide nutrition pour les enfants et les ados pour tous les parents ;
- Mise en place de suggestions quotidiennes de menus à domicile.



Ressources offertes par le PNNS

- La charte donnant le droit au logo “Ville active du PNNS”. L’adhésion à cette charte ne conditionne en aucune manière le type de stratégie développée par les municipalités pour promouvoir les référentiels, les repères de consommation du PNNS.
- Un groupe d’appui constitué de responsables du PNNS et de membres du groupe de travail « action municipale et PNNS » se réunira plusieurs fois par an et servira de support de réflexion et d’aide méthodologique pour les villes souhaitant des conseils (discussions

en direct, conseils, partage d’expérience, échange de savoir-faire).

- Les expériences des différentes villes et les sujets référents seront décrits sur un site Internet. Les informations utiles seront mises à jour.
- Lors d’un colloque régulier un point sur les différentes expériences municipales sera effectué et permettra les échanges entre les différents responsables des municipalités.
- Eléments relatifs à la formation des personnels (à développer à partir de 2005).

Membres du groupe de travail

M. Serge HERCBERG (Vice-président du comité stratégique du PNNS)

Représentants de villes

Mme E. BEAUD DELECLUSE
(Ville de Rouen)
Mme Michèle BLANC PARDIGON
(Ville de Salon de Provence)
M. Didier FEBVREL (Ville de Marseille)
M. Christian GUYONVARCH (Ville de Lorient et réseau français des villes santé OMS)
M. Ronan LE REUN (Ville de Brest)
Mme Valérie LEVY-JURIN (Ville de Nancy et réseau français des villes santé OMS)
Mme Isabelle MAINCION (La Ville aux Clercs)
M. Philippe MARTIN (Ville de Dunkerque)
M. Christian MOREUILLE (Ville de Besançon)
Mme Muriel PARCELIER (Ville de Bordeaux)

Mme Geneviève RICHARD (Ville de Paris)
Mme Betty ROQUEL (Ville de Saint-Etienne)

Représentants d’administrations

Mme Doriane ARGAUD (DDASS Ardèche)
Mme Dominique BAELDE (DGCCRF)
M. Michel CHAULIAC (DGS) - rapporteur
Mme Catherine DUMONT (DGS)
M. Antoine GUENIFFEY (DGS)
Mme Béatrice LUMINET (DRASS Centre)
Mme Marianne STOROGENKO (DGAS)
M. Jérôme TEILLARD (DGCL)

Autres représentants

M. René DEMEELEMESTER (INPES)
M. Sébastien CZERNICHOW (ISTNA)
Mme Marie-Claude SERRES-COMBOURIEU
(Association des maires de France)



**Ministère de la Santé
et de la Protection sociale**

www.sante.gouv.fr